

**SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS****Comité Syndical du 10 février 2026****Point n°01/2021**

L'an deux mille vingt-six, le 10 février à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame La Présidente en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 30 janvier 2026.

Membres présents : messieurs Patrice BOUTENEGRE, Philippe BOUTY, Michel CARTERET, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Xavier BONNEFONT, Gérard ROY.

Mesdames Virginie LEBRAUD, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU.

Mesdames Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST.

Membres consultatifs absents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : monsieur Gérard DESAPHY.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	11
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	9
Votants	11

Objet : Compte – rendu des délégations d'attributions du Comité Syndical à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis

Par délibération n° 56/2025 du 14 octobre 2025, vous avez confié plusieurs délégations à Madame la Présidente du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte-rendu est fait des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

AR Prefecture

016-251602595-20260210-POINT01_26-DE
Reçu le 11/02/2026

DATE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE(S) PRENEUR(S) DEBITEUR(S)	OBJET DE LA DECISION
24/11/2025 25/11/2025 19/01/2026 19/01/2026 23/01/2026 23/01/2026	EESI Société Why Not Events CREADOC CREADOC Université de Poitiers Objectif 3D	Convention entre le Pôle Image Magelis, le CNAM ENJMIN et le preneur pour la mise à disposition temporaire de locaux au NIL (amphithéâtre et/ou atrium et/ou salles de réunion et/ou salles d'enseignement) aux 134/138 rue de Bordeaux à Angoulême. Mise à disposition consentie à titre gracieux, pas de caution, ni de règlement de provisions pour charges, ni de remboursement des diverses consommations. Coordination générale, logistique technique et assurance à charge du preneur. Occupation aux dates suivantes : 11/12/2025 et 06/01/2026 26/03/2026 02/03/2026 19/05/2026, 21/05/2026, 22/05/2026, 26/05/2026, 28/05/2026, 29/05/2026
26/11/2025	LISA	Convention cadre relative à l'organisation de la 6ème édition du festival « Courts d'école » visant à proposer la diffusion sur la ville d'Angoulême d'une sélection de courts métrages extraits de la programmation 2025 du « Poitiers Film Festival »
27/11/2025	Marché public	Préparation, lancement, passation (y compris la signature), exécution (y compris la résiliation), règlement, ainsi que toutes autres décisions (inclus les avenants), concernant le marché passé selon une procédure adaptée portant sur les travaux de de réhabilitation et extension de bâtiments aux 164/170 rue de Bordeaux à Angoulême
15/12/2025	DETOURS GOURMANDS	Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public pour la mise à disposition d'une emprise de 40 m ² sur le parvis des Chais Magelis, pour un Food truck et sa terrasse, pour la période du 15 décembre 2025 au 14 décembre 2027. Redevance mensuelle de 150 € TCC et assurance à charge de l'occupant.

AR Prefecture016-251602595-20260210-POINT01_26-DE
Reçu le 11/02/2026

19/12/2025	Société SCHMUBY PRODUCTIONS	Avenant n° 2 au bail commercial signé le 12 juillet 2023 pour l'occupation des locaux au 101 rue de Bordeaux à Angoulême afin de modifier le montant des provisions pour charge au 1 ^{er} janvier 2026
06/01/2026	MNT	Avenant n°4 au contrat collectif santé conclu avec la MNT portant augmentation des taux de cotisations au 1 ^{er} janvier 2026
09/01/2026	Association WANGA COMICS	Convention portant définition d'un soutien financier apporté par Magelis à l'association Wanga Comics, d'un montant de 3 000 € pour son fonctionnement, au titre de l'année 2026
13/01/2026	Société COLAS ENVIRONNEMENT	Convention d'occupation précaire et révocable autorisant la société COLAS ENVIRONNEMENT à installer des équipements sur les parkings n° 1 et 2 situé à l'ouest et à l'est de la rue des Abras à Angoulême dans le cadre d'études complémentaires de dépollution de l'ancienne friche industrielle Durandea, à compter du 16 février 2026 et pour une durée de 3,5 mois
16/01/2026	Association Les Colocs de la BD	Convention de mise à disposition à titre gracieux du hall commun et d'espaces aux Studios Paradis à l'association Les Colocs de la BD dans le cadre du festival Grand Off de la BD d'Angoulême, du 26 janvier 2026 au 2 février 2026 - Décision annulée
21/01/2026	SAS ANGOUMOND	Avenant n°1 au bail commercial conclu le 20 décembre 2019 sur les locaux situés au 74, rue de la Corderie à Angoulême portant modification du Preneur suite à l'apport d'actif
21/01/2026	Association Nef Animation	Convention partenariat avec l'association Nef Animation Convention de partenariat entre Magelis et l'association Nef Animation dans le cadre de l'édition de la Revue, revue de référence sur l'animation, moyennant un soutien financier de 1 000 €
21/01/2026	Radio RCF	Convention de partenariat dans le cadre de la mise en place de l'émission mensuelle « Carrefour des Images » en collaboration avec les équipes de Magelis, moyennant une contribution aux frais techniques de production de l'émission à hauteur de 500 € au titre de l'année 2026
23/01/2026	Association Les Colocs de la BD et la Cité de la BD	Convention de mise à disposition à titre gracieux du hall commun et d'espaces aux Studios Paradis à l'association Les Colocs de la BD et à la Cité de la BD dans le cadre du festival Grand Off de la BD d'Angoulême, du 26 janvier 2026 au 2 février 2026

Il vous est proposé de prendre acte des décisions exposées.

Les membres du Comité syndical donnent acte, à l'unanimité, à Madame la Présidente des décisions énumérées ci-dessus prises par délégation du Comité.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 11 fév. 2026
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 11 fév. 2026
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 11 février 2026

Signé: Le Président

Stéphanie GARCIA
Présidente du Pôle Image Magelis

AR Prefecture

016-251602595-20260210-POINT01_26-DE
Reçu le 11/02/2026